

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **25 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-02-05

Objet de la Délibération :

**Acquisition d'une portion de
la parcelle D 2824**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Christine LAZARINI
qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Alice
PRUD'HOMME qui donne procuration à Éric
RIPPERT

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine
QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND,
Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER,
Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole
ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :
19 FÉVRIER 2026**

Secrétaire de séance : Rémi ROUX

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de régulariser l'emprise du trottoir sur la propriété de l'indivision GLAIZETTE (parcelle D 2824) pour une surface d'environ 12 m², conformément au projet de division foncière ci-joint.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 20 janvier 2026,

Considérant l'acceptation, par les parties, d'une cession de ces 12 m² au prix de 1 €, s'agissant d'une portion de trottoir,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'acquérir ces 12 m² de la parcelle D 2824 au prix de 1 € et de prendre en charge l'ensemble des frais liés à cette acquisition.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité (14 voix pour) :*

- Approuvent l'exposé de Monsieur le maire,
- Autorisent l'acquisition des 12 m² de la parcelle D 2824 au prix de 1 €,
- Autorisent Monsieur le maire à signer l'acte notarié d'acquisition avec l'indivision GLAIZETTE,
- Désignent Maître FICI, notaire, pour la rédaction de l'acte d'acquisition,
- Précisent que l'ensemble des frais relatifs à cette acquisition sera supporté par la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 25 FÉVRIER 2026.

Le Maire,
Alain SANCHEZ